

LES BLOCAGES A L'AVENEMENT DE LA FINANCE VERTE DANS LE MONDE.

Tshibangu Musafiri Guelord^{1*}, Ngongo Shindano Barnabas², Et Lukama Lwamba Terence³

^{1*}Avocat au barreau du Maniema, Assistant à l'Université de Kindu et Doctorant à l'Université de Lubumbashi,

²Avocat au barreau du Maniema, chef des travaux et Doctorant à l'Université de Lubumbashi,

³Assistant de recherche et doctorant à l'Université de Lubumbashi.

***Corresponding Author :**

g.tshibangu@univ-kindu.ac.cd

Abstract

Drawn from a very recent past, green finance is an attempt to answer the thorny issue of climate change and the loss of biodiversity.

Our readers will remember that the idea of setting up funds capable of compensating solution countries, protectors of their forests without which life on earth would become catastrophic, is a long-heard panacea, unfortunately, those who are supposed to crystallize it are sulky and do not have before them no coercive measures. Several issues and challenges must be taken up in order to finally hope to reach an agreement between the polluters and the countries with solutions. The Cop 27 projected as a final meeting likely to remove any ambiguity seems rather a stillborn. As long as it does not have binding legal texts thus putting the polluters before their responsibility, the impossible will be the green finance.

Keywords : *polluters – countries solutions – green funds – issues and challenges.*

Resume

Tirée d'un passé très proche, la finance verte est une tentative de réponse à l'épineuse question du changement climatique et de la perte de biodiversité.

Nos lecteurs retiendront que l'idée tendant à mettre en place des fonds susceptibles d'indemniser les pays solutions, protecteurs de leur forêt sans laquelle la vie sur terre deviendrait catastrophique, est une panacée tant entendue, malheureusement, ceux censés la cristalliser boudent et n'ont devant eux aucune mesure coercitive. Plusieurs enjeux et défis sont à relever pour enfin espérer mettre d'accord les pollueurs et les pays solutions. La cop 27 projetée comme une ultime rencontre susceptible de lever toute équivoque semble plutôt un mort-né. Tant qu'il n'aura pas des textes légaux contraignants mettant ainsi les pollueurs devant leur responsabilité, l'impossible sera la finance verte.

Motsclès : *pollueurs - pays solution - fonds vert - enjeux et défis.*

INTRODUCTION

La question inhérente à la finance verte est très récente, face à la menace de crises imminentes liées au changement climatique et à la perte de biodiversité, un nombre croissant des institutions notamment des banques centrales et de régulateurs financiers ont pris acte de la nécessité d'intégrer les risques environnementaux dans leurs politiques prudentielles et de développer la finance verte pour accompagner la transition vers une économie durable et résiliente.

A cette occurrence, la mise à contribution des marchés financiers et des banques à la réalisation d'objectifs environnementaux s'est imposée comme un des grands thèmes associés au développement durable. Au cœur du projet protéiforme de « verdissement » de la finance réside l'idée d'une réorientation des flux financiers vers des activités économiques bénéfiques ou comparativement moins nuisibles pour l'environnement. Y contribuent entre autres la constitution d'offres de crédit adaptées au financement d'investissements environnementaux, la mise en place de fonds de placement soumis à des exigences environnementales ou encore une meilleure prise en compte de l'environnement dans les dispositifs de gestion des risques des banques¹.

En effet, parmi les principales composantes de la finance verte figurent les investissements et les services bancaires durables, où les décisions d'investissement et de prêt sont prises à l'issue d'un examen et d'une évaluation des risques pour l'environnement qui confirment le respect de critères de durabilité, ainsi que les services d'assurance couvrant les risques environnementaux et climatiques. Les banques centrales et les régulateurs financiers ont reconnu que les risques liés à l'environnement, et en particulier ceux liés au climat, font peser des risques majeurs sur la stabilité des institutions financières particulières et du système financier dans son ensemble², les conséquences du changement climatique, tant à l'échelle macroéconomique que pour la stabilité financière, et qui examinent les lignes d'action possibles pour que les banques centrales et les régulateurs contribuent à l'essor de la finance verte. Contrairement à d'autres modes de financement classiques, la finance verte fait face aux multiples blocages liés à l'absence d'une part de consensus entre les pollueurs et les préjudiciés et d'autres parts nonobstant les résolutions de Paris³, les mécanismes d'application de celles-ci continuent à poser d'énormes problèmes.

Eu égard à ce qui précède, une question mérite son pesant d'or, à cet effet, *quels sont les défis et enjeux à l'avènement de la finance verte dans le monde ?*

A l'aide de la *méthode analytique* associée aux *techniques documentaire et de libre observation*, nous allons dans les lignes qui suivent tenter de répondre à cette interrogation.

I. CADRE THEORIQUE

1. Historique

Difficile de retrouver la date où l'expression finance verte a été utilisée pour la première fois malgré son utilisation parfois abusive, aucun texte ne semble donner plus d'informations sur sa création. Pour autant, il faut attendre les années 2010 avant de voir émerger des définitions, encore dissonantes de la finance verte. C'est en 2008 que la banque mondiale a inventé l'expression « obligation verte », lors du lancement de son cadre stratégique pour le développement et le changement climatique⁴.

Plus précisément dans ce document élaboré en concertation avec 185 pays membres de la banque mondiale, qui a décidé de faire de la lutte contre le changement climatique un pilier de ses actions de développement. Par obligation verte, la banque mondiale attend un écolabel pour des prêts destinés à financer le programme du développement durable. Cela fait donc plus de 10 ans que les premières opérations vertes ont été réalisées. Le terme de green bank était peu utilisé dans sa tradition française, on a alors parlé davantage de la banque éthique⁵.

Aux USA, le concept a été originellement développé par Reed Hundt⁶ et Ken Berlin⁷ (respectivement avocat et fondateur de la structure climate reality) lors de la transition présidentielle de Barack Obama en 2008. L'ironie de l'histoire est que les actions ont précédées les questions règlementaires et les définitions. Comme le premier utilisateur du mot Fintech n'a pas attendu la fin des années 2000 avec l'arrivée des premières startups de la finance pour obtenir les premiers financements en faveur de l'économie verte.

2. Définitions conceptuelles

- **Finance verte** : l'ensemble des services offerts dans les marchés financiers pour investir dans des initiatives visant à réduire l'impact des activités humaines sur l'environnement ou à offrir des bénéfices sociaux, économiques et environnementaux. L'outil principal de la finance verte demeure les obligations vertes ou Green bonds. Au sens strict,

¹ Agence Française du développement, revue de presse parue en novembre 2022.

² Bolton et al. *NGFS*, 2019, p.23

³ Accord de Paris sur le réchauffement climatique du 12 décembre 2015 et entré en vigueur le 4 novembre 2016.

⁴ L. Pironnet., les origines de finance verte, finance mag, Bordeaux, 2018, p.2

⁵ L. Pironnet, op cit, p.7

⁶ Avocat de profession au barreau américain, chargé de plaider « green peace ».

⁷ Fondateur de la structure « climate reality » orientée vers la finance verte.

la finance verte s'attache en premier lieu aux aspects environnementaux (émission de gaz à effet de serre, biodiversité, pollution et quantité de l'eau et l'air)⁸. D'autres y incluent également les aspects liés au changement climatique (énergie renouvelable, efficacité énergétique ainsi que la prévention et atténuation des impacts du changement climatique)⁹.

- **Finance durable** : Désigne les pratiques de la finance qui prennent en compte les critères extra financiers comme l'environnement ou le social. Il s'agit d'un levier pour la transformation des sociétés et de l'économie vers une économie plus durable¹⁰.
- **Finance climatique** ou financement local, national ou transnational, provenant de sources de financement publiques, privées ou alternatives vers des activités qui réduisent les émissions de gaz à effets de serre ou aident la société à s'adapter au changement climatique¹¹.
- **Economie verte**: Elle vise l'amélioration du bien-être humain, en tendant vers l'équité sociale tout en réduisant les risques environnementaux et la pénurie des ressources¹².
- **Obligations vertes (titres) ou « green bonds »** : sont des obligations spécialement conçues pour financer des projets climatiques et environnementaux. Ces obligations sont généralement liées à des actifs et adossées au bilan de l'émetteur¹³.
- **Bonus-malus écologique** : vise à augmenter le coup d'achat des voitures polluantes et alléger celui des voitures peu polluantes pour en inciter l'achat. C'est l'application du principe pollueur- payeur¹⁴.
- **Taxe carbone ou « contribution climate energie »** : elle vise à augmenter les coups des activités émettrices de gaz à effet de serre pour inciter les agents économiques à trouver des énergies alternatives. On l'appelle parfois taxe « pigouvienne » du nom de l'économiste Arthur PIGOU qui l'a conceptualisée¹⁵.
- **Marché au carbone** : vise à allouer des droits à polluer qui peuvent être échangé sur un marché. Ainsi, les acteurs souhaitant polluer plus doivent acheter des droits supplémentaires, ce qui incite à diminuer l'émission de gaz à effet de serre¹⁶.

II. BLOCAGE A L'AVENEMENT DE LA FINACE VERTE

1. Défis à l'avènement de la finance verte

A l'instar des autres modes de financement traditionnels, les capitaux propres et les emprunts bancaires, le financement vert se trouve face à des problèmes d'asymétrie informationnelle affectant leur capacité à financer aisément des entreprises en quête de financement pour des projets dits vert.

L'expérience de certains marchés du monde présente un bilan négatif :

Les marchés de compensation biodiversité existent déjà dans certains pays comme l'Australie, le Canada et les États-Unis et sont dans la grande majorité des cas un échec. En Australie, un rapport du Nature Conservation Council¹⁷ a conclu que « dans 75% des cas, les compensations donnaient lieu à des résultats « pauvres » ou « désastreux » pour la vie sauvage et les terres non cultivées, avec 25% seulement de résultats « adéquats ». Aucune n'a donné lieu à un résultat bon pour la nature.

Au Canada, les chercheurs ont trouvé que 63% des projets de compensation de la perte d'habitat des poissons échouaient à atteindre leur cible¹⁸. Aux États-Unis, les scientifiques ayant étudié 12 des zones de compensation humides dans l'Ohio ont conclu que la plupart n'atteignaient pas les objectifs de départ¹⁹. Ceci n'est pas surprenant car la restauration est une discipline récente, et la recréation d'écosystèmes avec toutes leurs espèces et fonctions s'est avérée être soit beaucoup trop coûteuse, soit impossible²⁰. L'ONU elle-même a mis en garde sur le fait que « les restaurations ne doivent pas être

⁸ Rapport de la banque Africaine pour le développement, dialogue sur le secteur financier de l'Afrique centrale : la finance au service de l'économie verte en Afrique centrale, libreville,2019, p.4.

⁹ Rapport du centre énergie et climat : Rôle de la finance verte et ses enjeux pour l'Europe,2020, p.10

¹⁰ Rapport BAD, op cit, p.4

¹¹ Rapport de la banque Africaine pour le développement, dialogue sur le secteur financier de l'Afrique centrale : la finance au service de l'économie verte en Afrique centrale, libreville,2019, p.5

¹² Idem

¹³ Rapport du centre énergie et climat, op cit, p.12

¹⁴ www.économie.gouv.fr consulté à Lubumbashi, le 16 décembre 2022 à 12h59'.

¹⁵ Idem

¹⁶ Ibidem

¹⁷ Nature Conservation Council of NSW, Paradise Lost - The weakening and widening of NSW, biodiversity offsetting schemes, 2005-2016, 2016. Disponible en ligne : https://www.nature.org.au/media/265228/bio-offsetting-report_v14, consulté à Lubumbashi, le 03 janvier 2023 ;

¹⁸ Quigley JT1, Harper DJ, Effectiveness of fish habitat compensation in Canada in achieving no net loss, Environmental management, 2006. <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed>, consulté à lubumbashi, le 03 janv.-23

¹⁹ Mack John J., Micacchion Mick, An ecological assessment of Ohio mitigation banks: Vegetation, Amphibians, Hydrology, and Soils. Ohio EPA Technical Report WET/2006-1. Ohio Environmental Protection Agency, Division of Surface Water, Wetland Ecology Group, Columbus, Ohio, 2006. https://www.epa.state.oh.us/Portals/35/wetlands/Bank_Report_Ohio_Final. Consulté, le 04 janvier 23

²⁰ Bekessy Sarah A., et al. The biodiversity bank cannot be a lending bank, Conservation Letters <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/full/10>. Consulté le 04 janvier 2023

considérées comme des compensations de la baisse d'autres actifs écosystémiques car les impacts ne seront probablement pas comparables²¹.

L'un des manuels principaux sur la conservation de la nature²² offre l'exemple suivant : une rivière prisée des pêcheurs a été accidentellement contaminée par des déchets chimiques. Il est estimé que 600 jours de pêche d'une valeur individuelle de 25 € seront perdus au cours des trois prochaines années en conséquence de cette pollution, soit 15 000 €. Le manuel estime que la dégradation sera compensée par des activités de restauration d'une valeur monétaire identique. Il est intéressant de noter que l'impact de la pollution sur la faune autre que les poissons et la flore est ignoré, sans compter la méthodologie d'évaluation pour le moins étonnante.

Néanmoins, ces problèmes peuvent être surmontés en adoptant un certains nombres de mesures, qui ont trait à la diffusion de l'information, la collecte des informations pertinentes sur les porteurs de projet, l'imposition des conditions d'entrée, et l'imposition des clauses restrictives.

2. Enjeux à l'avènement de la finance verte

Il est difficile de parler des enjeux à l'avènement de la finance verte sans au préalable élucider l'enjeu du développement durable. Il sied de prime à bord de souligner qu'en 1992, le Sommet de la Terre à Rio, tenu sous l'égide des Nations unies, officialisait la notion de développement durable et celle de ses trois piliers tels qu'illustré dans son diagramme traditionnel ici-bas détaillés.



Source : Dessin par ordinateur

De ce triumvirat, il ressort que le développement durable est « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Dans le soubord, de la *prise de conscience mondiale et mobilisation de tous*, 2015 fut une année déterminante de la mobilisation car permettant à la fois l'adoption des objectifs du développement durable, en sigle ODD et l'accord de Paris sur le climat. Il ressort des signataires de l'accord de paris que le véritable enjeu du développement durable est le changement climatique. D'où étant étendu que, la finance verte a été mise en place pour le besoin d'appuyer le développement durable, il est donc sans doute que le changement climatique est aussi l'enjeu principal de la finance verte. Voilà pourquoi, l'accord de Paris invite le secteur financier à une réorientation des investissements en cohérence avec un développement bas carbone²³



Ce diagramme illustre les efforts possibles susceptibles de lutter contre le changement climatique.

Source : World Economic Forum, Davos, 2019

²¹ UN, Environmental-Economic Accounting Framework, <https://ec.europa.eu/eurostat/> consulté en ligné, le 4 janvier 23

²² Draft 13 REMEDE Toolkit for Performing Resource Equivalency Analysis to Assess and Scale Environmental Damage in the European Union <http://www.envliability.eu/> consulté en ligne le 06 janvier 23

²³ Article 2 de l'accord de Paris sur le changement climatique.

Ainsi, le changement climatique constitue un jeu systémique pour le secteur financier (finance verte, climatique et durable). On peut encore parler des risques liés au changement climatique. Ce tableau les illustre avec d'amples détails.

CARTOGRAPHIE DES RISQUES CLIMATIQUE LIES AUX ACTIVITES BANCAIRES		
RISQUE. PHYSIQUE	RISQUE FINANCIER	RISQUE DE TRANSITION
Impact sur le fonctionnement de la banque	Risques opérationnels	Les risques de transition résultent des ajustements effectués en vue d'une transition vers une économie bas-carbone (notamment, ceux visant à limiter les émissions de GES)
Impact sur le cash-flow	Risques de crédit	Comme pour les risques physiques, les risques de transition se traduisent in fine en risque de crédit, de marché et de liquidité.
Impact sur les bilan	Risques de marché	
	Risques de liquidité	

3. COP 27 : un désaccord précoce ?

Dès le début de la COP27²⁴, sa présidence égyptienne s'est retrouvée sous le feu des critiques pour sa gestion des négociations cruciales pour l'avenir de la planète.

Alors que de nombreux délégués exprimaient leurs « espoirs » sur la question des « pertes et dommages », ils avouaient aussi leur « déception » face au peu de progrès réalisés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

À chaque COP, l'accord tacite veut que le pays hôte des quelque 35 000 dirigeants, diplomates, observateurs, militants et journalistes mette de côté ses intérêts nationaux. Et ce, pour parvenir aux côtés des technocrates onusiens du climat à sortir un texte de consensus approuvé de plus ou moins bon gré par tous. Mais cette année (2022) à Charm el-Cheikh, entre duels par conférences de presse interposées et ordres du jour visiblement divergents, les participants ont parfois eu du mal à s'y retrouver.

« Nous sommes justes, impartiaux et transparents », a tenu à marteler le président égyptien de la COP27, le ministre des Affaires étrangères Sameh Choukri, alors que de plus en plus les allées de la cité balnéaire bruisaient des échos de la colère de délégués disant avancer pour la première fois sans cap. S'il y a eu des erreurs, il n'y avait aucune mauvaise intention derrière elles, nous avons tout fait dans l'intérêt des négociations », a-t-il ajouté.

Mais pour certains observateurs, l'Égypte, grand allié diplomatique des États pétroliers et gaziers du Golfe et de la Russie, n'a pas été un arbitre neutre. « L'influence de l'industrie des énergies fossiles était partout », accuse Laurence Tubiana, architecte de l'Accord de Paris de 2015. Encore que des ONG ont révélé que la COP27 avait accueilli 25 % de lobbyistes du secteur pétrolier et gazier de plus que la COP26²⁵ à Glasgow, soit plus que tous les délégués réunis des îles du Pacifique, en première ligne face au dérèglement climatique.

« La présidence égyptienne a produit un texte qui protège clairement États pétroliers et gaziers et industrie des énergies fossiles », poursuit Laurence Tubiana alors que le document final ne mentionne aucune sortie des hydrocarbures, grands responsables des émissions de gaz à effet de serre et donc du réchauffement climatique. L'Égypte « a fait passer ses intérêts nationaux en premier et n'a pas été un médiateur transparent », accuse Alden Meyer du centre de réflexion E3G. Pour l'expert qui n'a raté qu'une seule COP en 27 ans, Charm el-Cheikh n'a pas accueilli un sommet sur le climat, mais « un salon de l'industrie des hydrocarbures ».

Dans un discours cinglant, le vice-président de la Commission européenne, Frans Timmermans, s'est dit « déçu » du peu d'ambition du sommet à réaffirmer la limite de réchauffement de 1,5 °C par rapport à l'ère préindustrielle. Et du fait que le texte final « ne reflète pas » un point central : les émissions de gaz à effet de serre liées à l'énergie atteindront un « point haut » dès 2025. Et ce, alors même que « plus de 80 pays » le réclamaient.

4. COP 27 : Un accord trouvé ?

La COP 27 parvient à un accord décisif sur un nouveau fonds « pertes et préjudices » pour les pays vulnérables. Durant les deux derniers jours, la ligne d'arrivée a mis du temps à se dessiner, dans le chaos d'après négociations nocturnes qui ont finalement accouché sur un accord décisif visant à fournir un financement des pertes et préjudices aux pays vulnérables durement touchés par les catastrophes climatiques²⁶.

²⁴ www.ledevoir.com/cop27/ Consulté, le 05 janvier 2023

²⁵ www.ledevoir.com/cop26/ ? consulté, le 4janv.-23

²⁶ ONU, Climat infos du 20 novembre 2022

A cet effet, Simon Stiell, le secrétaire exécutif de l'ONU sur Climat déclare que : « *Ce résultat nous fait avancer, nous avons déterminé une voie à suivre dans le cadre d'une conversation qui dure depuis des décennies sur le financement des pertes et dommages en délibérant sur la façon dont nous abordons les impacts sur les communautés dont les vies et les moyens de subsistance ont été ruinés par les pires impacts du changement climatique* »²⁷.

Dans un contexte géopolitique difficile, la COP 27 a permis aux pays de prendre un ensemble de décisions²⁸ qui réaffirment leur engagement à limiter l'augmentation de la température mondiale à 1,5 degré Celsius au-dessus des niveaux préindustriels. Cet ensemble de décisions a également renforcé les mesures prises par les pays pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et s'adapter aux conséquences inévitables des changements climatiques, tout en favorisant le soutien financier, technologique et le renforcement des capacités dont ont besoin les pays en développement.

La création d'un fonds spécifique pour les pertes et préjudices a marqué un point d'avancée important, la question ayant été ajoutée à l'ordre du jour officiel et adoptée pour la première fois lors de la COP 27.

De ce fait, les gouvernements ont pris la décision novatrice de mettre en place de nouveaux mécanismes de financement, ainsi qu'un fonds spécifique, pour aider les pays en développement à faire face aux pertes et préjudices. Ils ont également convenu de créer un « comité de transition » chargé de formuler des recommandations sur la manière de rendre opérationnels les nouveaux mécanismes de financement et le fonds lors de la COP 28 prévue en novembre 2023. Les parties ont également convenu des dispositions institutionnelles pour rendre opérationnel le Réseau de Santiago pour les pertes et dommages, afin de catalyser l'assistance technique aux pays en développement qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes du changement climatique.

Au total, la COP 27 a vu des progrès significatifs en matière d'adaptation, les gouvernements s'accordant sur la manière de faire avancer l'objectif mondial sur l'adaptation, qui sera conclu lors de la COP 28 et alimentera le premier bilan mondial, améliorant la résilience des plus vulnérables. De nouvelles promesses de dons, d'un montant total de plus de 230 millions USD, ont été faites au « Fonds d'adaptation lors de la COP 27 ». Ces promesses devront aider beaucoup plus de communautés vulnérables à s'adapter au changement climatique grâce à des solutions d'adaptation concrètes. Le président de la COP 27, Sameh Shoukry, a annoncé le programme d'adaptation de Charm el-Cheikh, qui renforce la résilience des personnes vivant dans les communautés les plus vulnérables au climat d'ici 2030. Il a été demandé au Comité permanent des finances d'ONU Climat de préparer un rapport sur le doublement du financement de l'adaptation pour examen lors de la COP 28 l'année prochaine.

5. Un aperçu des autres annonces à la Cop 27²⁹

De nombreuses annonces ont été faites lors de la conférence :

- Les pays ont lancé un ensemble de 25 nouvelles actions de collaboration³⁰ dans cinq domaines clés : l'électricité, le transport routier, l'acier, l'hydrogène et l'agriculture.
- Le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, a annoncé un plan de 3,1 milliards de dollars³¹ pour garantir que chaque habitant de la planète soit protégé par des systèmes d'alerte précoce dans les cinq prochaines années.
- Le groupe d'experts de haut niveau³² du Secrétaire général des Nations unies sur les engagements nets zéro a publié un rapport lors de la COP 27, servant de guide pratique pour garantir des engagements nets zéro crédibles et responsables de la part de l'industrie, des institutions financières, des villes et des régions.
- Un plan dirigé par le G7, appelé « Global Shield Financing Facility », a été lancé lors de la COP 27 pour fournir des fonds aux pays victimes de catastrophes climatiques.
- Annonçant un total de 105,6 millions de dollars de nouveaux financements, le Danemark, la Finlande, l'Allemagne, l'Irlande, la Slovaquie, la Suède, la Suisse et la Région wallonne de Belgique ont souligné la nécessité de soutenir encore davantage les fonds du Fonds pour l'environnement mondial destinés à répondre aux besoins immédiats d'adaptation au climat des États de faible altitude et à faible revenu.
- Le nouveau partenariat indonésien pour une transition énergétique juste, annoncé lors du sommet du G20 qui s'est tenu parallèlement à la COP 27, mobilisera 20 milliards d'USD au cours des trois à cinq prochaines années pour accélérer une transition énergétique juste.
- Des progrès importants ont été accomplis en matière de protection des forêts avec le lancement du Partenariat des leaders sur les forêts et le climat, qui vise à unir les actions des gouvernements, des entreprises et des dirigeants communautaires pour mettre fin à la disparition des forêts et à la dégradation des terres d'ici 2030.

6. LES PERSPECTIVES D'AVENIRS

Il est fortement souligné que les considérations environnementales dans le financement soient abordées en conjonction avec les questions et priorités économiques et sociales, en particulier l'accès des PME à la finance. Les mesures

²⁷ Idem

²⁸ www.unfccc.int/cop27/auv consulté, le 7 janv.-23

²⁹ ONU, climat infos, op, cit.

³⁰ www.climatechampions.unfccc.int consulté à Lubumbashi, le 29 décembre 2022 à 11h10'

³¹ www.news.un.org consulté à Lubumbashi, le 29 décembre 2022 à 11h30'

³² idem

internationales pour promouvoir le financement vert de la transition vers une économie verte ne devraient pas sacrifier la compétitivité, le capital, le développement et l'inclusion financière des pays en développement. Un défi clé est de soutenir la finance verte de long terme en amont du développement d'un marché obligataire local mature. Cela peut se faire via des financements mixtes, utilisant des instruments publics d'investissement institutionnel et intégrant des considérations de finance verte dans l'investissement étranger direct, ainsi que par l'émission pionnière d'obligations vertes.

Il ne faudra pas, pour ce faire, oublier de réfléchir davantage sur les mécanismes légaux coercitifs tendant à établir les responsabilités des uns et des autres (pollueurs-pays solutions).

CONCLUSION

Dans ce papier, nous avons mené les recherches sur les blocages à l'avènement de la finance verte dans le monde à travers une question du départ étant celle **de savoir les défis et enjeux à l'avènement de la finance verte**. Pour y répondre, nous avons fait recours à **méthode analytique** associée aux **techniques documentaire et de libre observation**. Dans cette optique, outre, l'introduction, l'étude sous examen a, dans son cadre théorique expliqué les différentes notions de la finance verte avant de retracer son histoire au demeurant du passé non lointain. Elle a, par ailleurs, abordé le cadre juridique et institutionnel de la finance verte dans le monde au sein duquel, il s'est agi de présenter un outil très contraignant mettant d'accord 196 pays signataires sur la nécessité de limiter le réchauffement climatique à un niveau bien inférieur à 2, de préférence à 1, 5 degré Celsius.

En effet, la mise en œuvre de cet accord exige une transformation économique et sociale, fondée sur les meilleures données scientifiques disponibles. A cet effet, cet accord de paris fournit un cadre pour le soutien financier, technique et de renforcement des capacités aux pays qui en ont besoin. Il affirme que les pays développés doivent prendre l'initiative d'apporter une aide financière aux pays moins bien dotés et plus vulnérables, tout en encourageant pour la première fois les contributions volontaires des autres parties.

De ce qui précède, il a été analysé le blocage à l'avènement de la finance verte en termes des défis et enjeux. Il ressort, en parlant des défis que le financement vert se trouve face à des problèmes d'asymétrie informationnelle affectant leur capacité à financer aisément des entreprises en quête de financement pour des projets dits vert, et ce pourquoi, l'expérience de certains marchés du monde présente un bilan négatif. Ensuite, les enjeux sont ceux qui ont récemment émaillés la Cop 27 partie d'un désaccord persistant entre les pollueurs et les pays solutions avant d'accoucher à un accord qualifié sur papier d'historique mais dont la cristallisation demeure obscure.

BIBLIOGRAPHIE

- [1]. Accord de Paris sur le réchauffement climatique du le 12 décembre 2015 et entré en vigueur le 4 novembre 2016.
- [2]. L. Pironnet., les origines de finance verte, finance mag, Bordeaux, 2018
- [3]. Bolton et al. *NGFS*,2019
- [4]. Quigley JT1, Harper DJ, Effectiveness of fish habitat compensation in Canada in achieving no net loss, Environmental management, 2006.
- [5]. Mack John J., Micacchion Mick, An ecological assessment of Ohio mitigation banks: Vegetation, Amphibians, Hydrology, and Soils. Ohio EPA Technical Report WET/2006-1
- [6]. Nature Conservation Council of NSW, Paradise Lost - The weakening and widening of NSW, biodiversity offsetting schemes, 2005-2016, 2016. Disponible en ligne : https://265228/bio-offsetting-report_v14.pdf
- [7]. Agence Française du développement, revue de presse parue en novembre 2022.
- [8]. Rapport de la banque Africaine pour le développement, dialogue sur le secteur financier de l'Afrique centrale : la finance au service de l'économie verte en Afrique centrale, libreville,2019,
- [9]. Rapport du centre énergie et climat : Rôle de la finance verte et ses enjeux pour l'Europe,2020
- [10]. Rapport de la banque Africaine pour le développement, dialogue sur le secteur financier de l'Afrique centrale : la finance au service de l'économie verte en Afrique centrale, libreville,2019
- [11]. Ohio Environmental Protection Agency, Division of Surface Water, Wetland Ecology Group, Columbus, Ohio, 2006. https://portals35.wetlands/Bank_Report_Ohio_Final.pdf
- [12]. Bekessy Sarah A., et al. The biodiversity bank cannot be a lending bank, Conservation Letters <https://onlinelibrary.wiley.com/>
- [13]. Mack John J., Micacchion Mick, An ecological assessment of Ohio mitigation banks: Vegetation, Amphibians, Hydrology, and Soils. Ohio EPA Technical Report WET/2006-1

Site web

- [1]. www.ledevoir.com
- [2]. www.unfccc.int
- [3]. www.climatechampions.unfccc.int
- [4]. www.news.un.org
- [5]. www.nature.org.au
- [6]. www.epa.state.oh.us
- [7]. www.ncbi.nlm.nih.gov